

Pension alimentaire - garde enfant

Par betti, le 24/10/2008 à 13:06

Bonjour, voici ma situation:

Maman d'une petite fille qui aura 9 mois le mois prochain, je n'ai jamais été en "couple" avec le papa.

Ce dernier est présent depuis la naissance. Il me verse une pension et va chercher sa fille un soir par semaine chez la nounou. Il s'en occupe aussi de temps en temps le wk. Il la réclame de plus en plus et bientôt nous allons venir à un système 1 wk sur 2 ou sur 3. Pour info il n'y a donc aucun jugement qui règle la situation, jusqu'à présent nous nous

sommes toujours mis d'accord.

Jusqu'à présent c'est toujours moi qui lui fournissait les couches, le lait, la nourriture lorsqu'il s'en occupait.

Cependant, depuis peu, je lui ai fait comprendre que c'était à lui de s'en charger lorsqu'il prenait sa fille le wk, comme tout ce qui est achat de matériel pour son appartement (type lit/matelas/chaise haute, etc.) et que celà ne changeait pas le montant de la PA... (pour l'instant il n'a rien acheté, même pas le lit et le matelas que j'ai acheté en plus et que je lui prête)

J'ai cependant un doute maintenant qu'il me demande d'en parler... me confirmez-vous que c'est bien à lui que revient la charge de l'entretien de sa fille lorsqu'il s'en occupe et que celà ne change pas le montant de la PA surlequel nous nous sommes mis d'accord ?

En outre, le montant des aides que je percevais pour le salaire de la nounou a diminué et je vais perdre plus de 100€ par mois. Puis-je lui demander de me verser 50€ supplémentaire par mois ou est-ce que c'est moi seule qui en supporte la charge ?

Merci de vos réponses et conseils à tous

Par jeetendra, le 24/10/2008 à 13:29

bonjour, lisez mon article sur [fluo]l'obligation alimentaire[/fluo] dans mon blog sur legavox.fr ou sur accueil de experatoo, vous aurez des réponses à vos préoccupations, cordialement

Par betti, le 25/10/2008 à 12:20

Merci.